

113

Le vingt-neuf du mois d'Avril de l'an mil sept cent soixant
 douze apres la publication d'un bon de mariage dans l'Eglise
 de cette paroisse faite a la messe paroissiale ayant obtenu d'iceux
 des deux autres de cloussent greut & d'au general Rute Charles
 Bernard devesre jeun homme majeur de cette paroisse fils
 de feu Charles, et d'Inore Vivante antoinette Joseph Caron, d'une
 part, et d'Inore Marie Jacqueline Francoise Noel Lesieux fille
 majeure de la paroisse de Campagne des Bouloinois diocese
 de Boulogne fille de Jacques Inore Vivant et de soue Marie
 Francoise Dupuis de l'autre part, et n'ayant veu aucun
 aucun empeschement a leur futur mariage, je luy souffique
 & ay veu & luy joint par les liens sacrez du sacrement de
 mariage, ont este presens comme temoins Jacques Francois &
 Joseph devesre cousin germain au marie, Jacques Bernard
 Dueroq parain du marie, Jacques Lesieux pere de la mariee
 et Louis Bernard Paris oncle au marie, lesquels ont signe
 tout avec moy le mesme jour, mois et an que dessus ayant
 declarez savoir veure, mais Marie Jacqueline Francoise Noel
 Lesieux, Jacques Lesieux et Louis Bernard Paris ont signe
 est de leur marque ordinaire ayant declarez ne
 savoir veure de ce tous interpellé,
 Charles Bernard devesre

marque + De Marie Jacqueline Francoise Noel Lesieux

Jacques Francois Joseph devesre

J. Dueroq marque + De Jacques Lesieux

marque + De Louis Bernard Paris

A. B. Kindt curé de virvigny

M.1772.4.29

le vingt neuf du mois d'avril de l'an mil sept cent soixant
douze apres la publication d'un ban de mariage dans l'eglise
de cette paroisse faite a la messe paroissiale ayant obtenu dispense
des deux autres de Monsieur grout viaire general entre Charles
bernard denekre jeun homme majeur de cette paroisse fils
de feu Charles , et d'encore vivante antoinette joesphe caron, d'une
part , et entre marie jacqueline françoise Noël lescieux fille
majeure de la paroisse de Campagne les boulognois diocese
de boulogne , fille de jacque encore vivant et de feu marie
françoise dupuis de l'autre part , et n'ayant reconnu
aucun empechement a leur futur mariage , je curé soussigné
les ai lié et conjoins par les liens sacrés du sacrement de
mariage , ont été presens comme temoins jacque françois
joesph denekre cousin germain au marié , jacque Bernard
ducrocq parain du marié , jacque Lescieux pere de la mariée
et louis bernard paris oncle au marié , lesquels ont signé
cet avec moy le meme jours, mois et an que dessus ayant
declarés scavoir ecrire , mais marie jacqueline françoise Noël
Lescieux , jacque Lescieux et louis bernard paris ont signés
cet de leur marque ordinaire ayant declarés ne
scavoir ecrire de ce tous interpellés

charle bernard deneker

marque + de marie jacqueline françoise Noël lescieux

jacques françois joesphe denekre

jb ducrocq marque + de jacque lescieux

marque + de Louis bernard paris

A. f.b. Kindt curé de vvizernes